



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE

SEANCE DU 8 septembre 2023

Convocation le 1^{er} septembre 2023

Affichage le 1^{er} septembre 2023

En l'an 2023, le vendredi 8 septembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de La Cabanasse, dûment convoqué par Madame le Maire le 1^{er} septembre 2023, se sont réunis en séance publique à la Mairie de La Cabanasse, sous la présidence de Mme Christine COLOMER, Maire de la Commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Validation du procès-verbal du 13 juin 2023
2. Convention servitude pluvial CAUCAT
3. Attribution du marché d'électricité
4. Majoration cotisation THRS
5. Prime exceptionnelle inflation
6. Intercommunalité
7. Questions diverses

Membres présents : MME COLOMER Christine, FOLIARD Annick, LECARPENTIER Marie-Madeleine, PARENT Karine, VERDAGUER Céline,
MM GARRIGOLAS Jérôme, GAUMOND Stéphane, POLATO Serge ; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents ayant donné procuration : Mme VILLENEUVE Amandine à M. POLATO Serge ; M. CLERCH Xavier à Mme COLOMER Christine

Membre absent excusé : FOUGERE Jean-Pierre

Membres absents : CANTO Daniel, JULIEN Jean-Pierre, DELCASSO François

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un **secrétaire pris au sein du conseil**.

Le conseil municipal a désigné Mme PARENT Karine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

I. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU 13 juin 2023

Rapport

Envoi du procès-verbal de la séance du 13 juin 2023 avec la convocation :

⇒ Des commentaires ou des observations

Il est proposé au Conseil Municipal l'adoption du procès-verbal.

Mise aux voix : Unanimité :

II. CONVENTION SERVITUDE PLUVIAL CAUCAT

Sans objet

III. ATTRIBUTION DU MARCHE D'ELECTRICITE

Rapport

Madame le maire rappelle à l'assemblée la procédure engagée pour lancer le marché concernant les Travaux Enfouissement & mise en esthétique des réseaux de distribution électriques, éclairage et communication électrique.

Elle indique que la procédure s'est déroulée de la manière suivante :

- Lancement de l'appel d'offres le 28 juin 2023
- Publications sur le portail : www.e.marchepublics.com
- La date limite de réception des offres était fixée au 25 juillet 2023

Deux entreprises ont sollicité et répondu au dossier de consultation des entreprises : JOCAVEIL et Fils à RIA et SAS ECL au LE SOLER

Madame le maire indique que la commission d'appel d'offres a retenu l'offre de l'entreprise JOCAVEIL et Fils sous réserve des contrôles du maître d'œuvre.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, il est proposé au Conseil Municipal de :

- ⇒ **ADOPTER** la proposition de l'entreprise JOCAVEIL sous réserve des contrôles administratifs et financiers
- ⇒ **AUTORISER** Madame le maire à signer les pièces relatives à cette opération.

Mise aux voix : Unanimité (10 voix)

IV. MAJORATION COTISATION THRS

Rapport

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1407 ter du code général des impôts permettant au conseil municipal de majorer d'un pourcentage compris entre 5% et 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale du au titre des logements meublés.

Le Conseil Municipal, Ouf l'exposé de son Président

Vu l'article 1407 ter du code général des impôts,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ⇒ **DECIDER** de majorer de 60% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés
- ⇒ **CHARGER** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Mise aux voix : Unanimité (10 voix)

V. PRIME EXCEPTIONNELLE INFLATION

Rapport

Une prime de pouvoir d'achat forfaitaire exceptionnelle est créée au bénéfice des agents publics de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière.

Un décret sera voté prochainement pour la fonction publique territoriale fixant les conditions d'attribution.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- ⇒ **PROPOSER** d'appliquer ce décret dès sa parution

Mise aux voix : Unanimité (10 voix)

VI. INTERCOMMUNALITE

Sans objet

VII. QUESTIONS DIVERSES

- **Acquisition sècherie :**

Madame le Maire fait part de la proposition de vente de l'ancienne sècherie, de son terrain d'emprise et d'un accès au profit de la commune de la Cabanasse pour un montant de 300 000€.

Le conseil municipal valide le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire

Karine PARENT



Le Maire,

Christine COLOMER



